

d'otre cour,
faisons-la ensemble

Notre cour, faisons-la ensemble

- 9h00**
Accueil café
- 9h30h-10h15**
Présentation des expériences déjà menées dans le département - CAUE 22 / Intervention de Anne-Marie Baleine, directrice de l'école de Saint-Juvat
- 10h15-11h00**
Présentation des modalités d'accompagnement du CAUE 22 pour l'aménagement de cour d'école /
Présentation des financements liés à la désimperméabilisation - Agence de l'eau Loire Bretagne
- 11h00-12h**
échanges sur les problématiques et besoins des participants
- 12h**
temps convivial

Notre cour, faisons-là ensemble

Depuis plusieurs années, le CAUE accompagne des collectivités désireuses de faire évoluer leur cour d'école. Aujourd'hui, les enjeux s'intensifient et les demandes des communes et des écoles affluent tant pour intégrer de nouveaux usages et de nouveaux partages que pour mettre en place une démarche de sensibilisation environnementale répondant aux urgences climatiques et au bien-être des élèves.

Un enthousiasme partagé ! Pour répondre à cette volonté collective d'agir et renforcer l'accompagnement sur cette question, le CAUE propose de lancer un appel à projets pour bénéficier de l'accompagnement de professionnels en mesure d'aider la collectivité et ses partenaires à élaborer un projet qu'ils seront capables de mettre en œuvre dans un temps et un budget maîtrisés.

Les thèmes à traiter aujourd'hui sont variés : îlots de chaleur, perméabilité et infiltration à l'eau, conflits d'usages et non usages, mixité, développement psychomoteur, rapport à l'espace et à la nature...

Alors, par où commencer ? Comment innover ? Comment réunir et concilier les attentes des élèves et de leurs parents, des équipes éducatives, des agents techniques, des élus ? Autant de questions légitimes à se poser avant de se lancer dans un chantier.

Le CAUE vous propose un temps d'échange pour comprendre les enjeux,





Notre cour, faisons-là ensemble

échanger et s'accorder sur les manières de faire et se motiver pour agir ! Pour les communes participantes, le projet constitue l'opportunité d'expérimenter à petite échelle ce qui pourrait être reproduit ailleurs dans l'espace public. Ainsi, l'objectif est que la commune s'engage à porter le projet et à ce que les élus, les agents, les enseignants, les élèves et leurs parents soient associés et parties prenantes.

La feuille de route proposée pour les professionnels retenus serait la suivante : cadrage des ambitions, ateliers participatifs de diagnostic des usages et des besoins, définition des programmes et conditions de réalisation, accompagnement possible des services techniques et des usagers dans la réalisation de chantiers pédagogiques.

Chaque projet est forcément différent en fonction de la taille de la cour, de l'environnement, de la motivation des parties prenantes, des enjeux, du budget, etc. mais l'objectif est que l'ensemble des collectivités puisse bénéficier de l'expérience engagée sur ces projets singuliers.

3 méthodes d'accompagnement

Le Caue vous accompagne pour identifier les enjeux et les acteurs de votre projet et vous propose 3 types d'accompagnements suivant la dimension de votre projet :

1. Besoins légers

CAUE & Services techniques



accompagnement du Caue (conseils techniques, formation des techniciens, visites de réalisations, etc.)



ateliers, travaux en régie

2. Besoins plus importants

Assistant à Maitrise d'Ouvrage et implication des élèves, des enseignants des services techniques et/ou entreprises

appel à projets



accompagnement de l'AMO (animation de concertation auprès de différents publics) pour établir une **programmation et un chiffrage**



travaux en régie ou entreprises



consultation pour la sélection d'une équipe de MOE / travaux par des entreprises

3. Besoins importants sur les bâtiments et la cour

Une équipe de Maitrise d'Oeuvre



AMO ou CAUE/ADAC **programmation et chiffrage et formalisation du marché de maitrise d'oeuvre**



consultation pour la sélection d'une équipe de MOE / travaux par des entreprises

* Le CAUE accompagne la commune pour le recrutement d'un AMO sous conditions d'accepter les critères de participation à l'appel à projets



Conditions de participation à l'appel à projets

13

L'appel à projets « Notre cour, faisons-la ensemble ! » s'adresse à toutes les communes et écoles des Côtes d'Armor prêtes à s'investir dans une dynamique de projet et une nouvelle façon de concevoir des espaces avec les usagers, les élus et services techniques.

Pour participer les communes doivent présenter :

- l'ambition de répondre à l'amélioration de la cour par des aménagements simples, sobres et durables
- une implication et une vision partagée entre l'équipe enseignante, les élus et services techniques dans le projet

Les collectivités s'engagent à :

- rémunérer une équipe d'Assistant à Maitrise d'Ouvrage pour l'accompagnement à la définition d'un programme et d'un chiffrage
- impliquer le cas échéant les services techniques sur la mise en œuvre et engager la commune sur la réalisation des travaux et leur conformité
- bénéficier d'un groupe d'échange constitué par les collectivités sélectionnées
- autoriser la diffusion de la démarche

Calendrier

Phase 0 : journée d'information sur l'aménagement des cours d'école

Les communes et enseignants sont invités à participer à la journée de rencontre sur le thème de l'aménagement des cours d'école organisée par le caue 22 le 03/05/2023

Phase 1 : lancement des candidatures

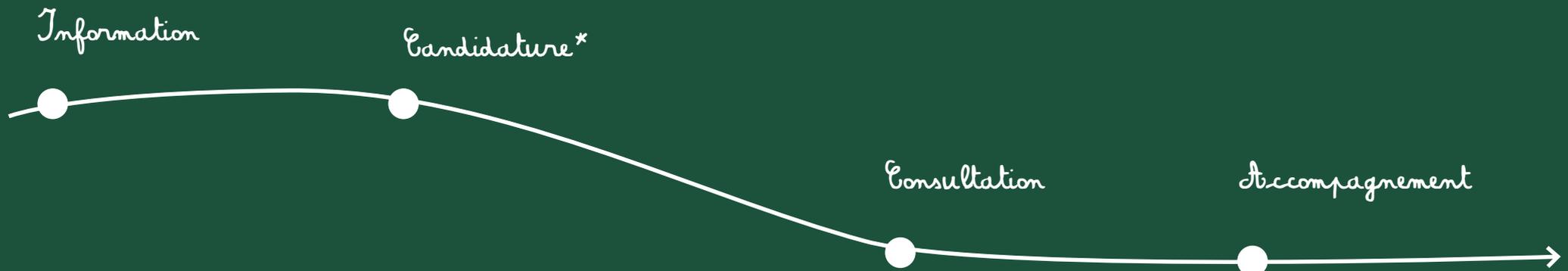
La commune déclare son intention de participer (cf.p17). Le CAUE visite sur place pour déterminer la méthode opportune

Phase 2 : lancement de la consultation pour le recrutement de l'AMO

Le CAUE rédige un cahier des charges présentant les enjeux, objectifs, périmètre, moyens, pour chacune des cours sélectionnées.
> Lancement de l'appel à projets sur nos réseaux sociaux et autres sites partenaires (CROA, FFP, etc.)

Phase 3 : Accompagnement des projets

Sélection des candidats, audition pour le choix de l'AMO.
> Réunion 1 : Accompagnement du caue au lancement du dispositif
> Présence au temps public de présentation du projet
> Organisation de temps d'échanges et de rencontre entre les collectivités



Candidature

17

Lettre d'engagement et délibération municipale :

Pour déclarer leur intention de participer les communes doivent préciser :

- le nom de l'établissement concerné,
- le nombre de classes, nombre d'élèves et enseignants engagés dans le projet
- la nature de leur demande (besoins, problèmes rencontrés dans la cour, etc.)
- les engagements innovants et durables visés
- la surface de la cour, le nombre de classes totales dans l'école
- si une démarche est déjà engagée, implication des usagers et parties prenantes, expérimentations de nouvelles pratiques par la collectivité et/ou l'école
- si des financements ont été sollicités, si des moyens spécifiques peuvent être mis à disposition par la commune (logement pour résidence, ressources locales...)

Toutes les candidatures seront à envoyer à l'adresse mail du Caue 22 : caue22@orange.fr avec la mention « **Appel à projets - Cour d'école** »

